

contenant un arpent de terre ou environ, " pour en jouir à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plairait aux Messieurs de la dite Compagnie lui ordonner.

Cette concession du 10 février 1649 fut ratifiée et signée par le gouverneur de Lauzon, le 22 avril 1652.

Quatre ans plus tard, le 20 mai 1656, ce même de Lauzon concédait, à l'église et paroisse de Québec, un terrain qu'il nous est impossible d'identifier parce que le plan sur lequel il était désigné est aujourd'hui perdu. — " L'emplacement étant autour de l'église ainsi et tel qu'il est désigné dans un plan paraphé et signé de Nous, *ne varietur*, ce jour d'hui, date des présentes."

Les marguilliers de l'église et paroisse de Québec s'autorisèrent de la concession du 20 mai 1656 pour s'emparer de près de la moitié de la *Réserve d'Ailleboust* malgré les protestations énergiques de Madame d'Ailleboust qui prétendait bien rester en possession de tous les biens immeubles composant la succession de son mari. Mais la Fabrique passa outre et fit acte d'autorité en concédant, le 15 juillet 1661, à Mathieu Huboust, sieur de Longchamp, la consistance de douze perches et demie de terre sur la *réserve d'Ailleboust*. Non seulement les marguilliers prétendaient avoir acquis le territoire contesté, mais voici qu'ils le vendaient. Ils ne pouvaient mieux affirmer leur droit.....

Madame d'Ailleboust fut la première à désarmer. Cet acte de générosité n'était que le prélude d'un sacrifice encore plus magnifique, et ne lui coûta que de la joie. Donner à l'église les prémices d'un bien auquel elle ne semblait s'intéresser que pour le léguer encore plus aux pauvres de l'Hôpital (1), n'était-ce point prêter déjà au Grand Débiteur, avancer déjà à l'Incomparable Ami cet or de la charité chrétienne qui porte intérêt au centuple et dans le temps et dans l'éternité ?

Le *Contrat de concession* à Mathieu Huboust sieur de Longchamp, en date du 15 juillet 1661, n'est encore aujourd'hui que le *second* des documents authentiques connus qui nous parlent de la chapelle Champlain. Cette pièce rare, confirme absolument l'hypothèse émise par l'abbé Raymond Casgrain en 1875, quand il publia la précieuse archive trouvée dans les *Papiers Faribault*, à savoir : que la chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui le Bureau de poste et ses

(1) Reproduction partielle d'un travail publié par M. E. Myrand, dans le Bulletin des recherches historiques.